



Rapporteur : Mme BOUTON

48760

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Démocratie participative - bilan 2022-2023 et perspectives 2024

Le jeudi 08 février 2024 à 09h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PERRIN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :**

Mme BILLARD (pas de pouvoir donné), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. MARCHAND (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme QUILAN (pouvoir donné à M. SOULABAILLE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h30.

Le Département a initié depuis plusieurs années des dispositifs favorisant l'implication citoyenne sous des formes diverses. Ces deux dernières années ont permis d'illustrer les engagements de la nouvelle mandature notamment avec la mise en place du premier budget participatif départemental et la formalisation d'une Charte de la participation citoyenne.

### I - BILAN 2022-2023

#### A. Le budget participatif départemental

Conformément à l'engagement du projet de mandature, le Département d'Ille-et-Vilaine a lancé une première édition du budget participatif départemental en décembre 2022. Le budget participatif n'étant pas un dispositif encadré par la réglementation, chaque collectivité souhaitant mettre en place ce dispositif doit cadrer sa démarche par un règlement. Pour ce faire, le Département s'est appuyé sur une concertation préalable dans le cadre du second Dialogue citoyen de 2021 duquel étaient ressorties diverses recommandations des citoyen.nes mobilisé.es.

Le 1<sup>er</sup> budget participatif départemental a été décliné sur la base des éléments suivants :

- Un budget de 2 millions d'euros sur 2 ans pour réaliser des projets d'investissement ;
- Une plateforme participative permettant de proposer une idée, voter pour les idées recevables et au fil de l'eau suivre l'état d'avancement des projets lauréats ;
- Des critères d'éligibilité définis dans un règlement (ex : se concrétiser en Ille-et-Vilaine ; relever de thématiques prédéfinies en lien avec les compétences départementales ; ne pas entraîner d'artificialisation des sols) ;
- Un dépôt d'idées ouvert aux citoyen.nes, collectifs de citoyen.nes et associations ;
- Un budget par territoire d'agence départementale afin de favoriser une répartition des projets sur l'ensemble du département (333 000 euros pour chaque territoire d'agence).

De janvier à février 2023, 8 ateliers ont été organisés dans chaque territoire d'agence pour aider les participant.es souhaitant un appui spécifique pour formaliser ou consolider leurs idées. Un numéro de téléphone d'appui dédié et un formulaire de contact sur la plateforme ont également été mis en place.

Les élu.es départementaux.ales ont fait le choix d'un budget participatif bisannuel

Cette organisation présente un triple intérêt :

- Permettre l'alternance entre le budget participatif et une démarche de Dialogue citoyen ;
- Donner du temps pour la phase de mise en œuvre et de suivi des projets lauréats ;
- Évaluer la démarche mise en œuvre pour envisager les évolutions du règlement, ou des modalités de gestion, en vue d'une édition ultérieure.

L'évaluation de cette première édition a été réalisée dès 2023

Cette démarche a été réalisée par un cabinet indépendant, TMO-Régions, afin de garantir l'objectivité des éléments observés. Elle a été conduite au plus tôt afin de s'assurer des retours de l'ensemble des parties prenantes à partir de souvenirs encore récents.

La méthodologie d'évaluation a été déployée de la manière suivante :

- Une analyse documentaire (règlement, supports de communication, premiers éléments de bilan transmis par l'équipe pilote) ;
- Une collecte de témoignages via des entretiens avec des représentant.es de l'ensemble des

parties prenantes (porteurs d'idées, services concernés, élu.es départementaux.ales, membres de la commission citoyenne et interlocuteur.rices dans les communes concernées par des projets lauréats) ;

- Une enquête grand public auprès de 300 Breillien.nes est venue compléter la démarche.

Il en résulte les principaux enseignements suivants :

- L'échelon départemental est plus complexe que l'échelon communal pour favoriser des projets citoyens (compréhension des compétences et proximité moins évidentes notamment). On compte cependant 305 idées déposées, 131 projets soumis au vote, 60 lauréats et 10 286 votants pour cette première édition ;

- L'objectif de répartition territoriale est tenu : les 60 projets lauréats se répartissent de façon égale entre des communes de moins de 5 000 et de plus de 5 000 habitant.es et on compte entre 8 et 15 projets lauréats selon les territoires d'agence ;

- On note une similitude entre les thèmes privilégiés par les citoyen.nes et les marqueurs départementaux : solidarités (18 projets lauréats), transition écologique (13 projets lauréats) et économie sociale et solidaire (7 projets lauréats) ;

- L'évaluation pointe une difficulté à traiter équitablement des idées citoyennes succinctes par rapport à des projets associatifs très élaborés. Les associations étaient plus en capacité de passer chaque étape du budget participatif : la recevabilité au regard du règlement, l'analyse de faisabilité et la campagne lors du vote citoyen ;

- Les communes concernées par un ou des projets se sont emparées différemment de la démarche. Alors que certaines sont restées plutôt en retrait, d'autres ont apporté un fort soutien à certaines idées, au risque parfois de proposer des initiatives plutôt communales que citoyennes.

Ces enseignements serviront la réflexion dans le cadre de la construction de la prochaine édition.

## **B. La charte de la participation citoyenne**

Pour cette mandature, la majorité départementale a souhaité intégrer les enjeux de participation citoyenne déjà à l'œuvre depuis plusieurs années dans un document unique.

Cette démarche reposait sur une double finalité :

- Poser le cadre de référence de la participation citoyenne pour tous et toutes ;
- Améliorer à terme la qualité des projets participatifs.

### Contenu de la charte de la participation citoyenne

La charte approuvée lors de la session de novembre 2023 décrit un cadre de référence qui se décline autour :

- Des objectifs politiques, tels que l'amélioration en continu de l'action publique et une meilleure vitalité démocratique ;
- Des préalables à la mise en œuvre de chaque projet participatif, en précisant notamment le niveau d'implication des publics (information, consultation, concertation ou co-construction) ;
- De la nécessité d'une information éclairante tout au long de la démarche ;
- Des conditions de réussite comme les engagements réciproques, de la part du Département et des participant.es.

Pour accompagner sa mise en œuvre et afin d'assurer une pleine appropriation de ce document, différentes actions seront engagées :

- Une communication en interne pour informer de ce nouveau cadre de référence ;
- Des temps spécifiques auprès des différents pôles afin d'échanger sur les enjeux et modalités d'application de la charte dans leurs actions et projets ;
- La mise en place d'un espace collaboratif numérique dédié à la participation citoyenne, afin de permettre aux agent.es comme aux élu.es, d'avoir accès librement à des éléments de clarification

et des méthodes.

En parallèle, l'équipe démocratie participative de la direction de la citoyenneté continuera de proposer un appui auprès des services dans leurs démarches.

Enfin, il sera nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de la charte afin de suivre sa bonne application et les contraintes éventuellement rencontrées. Cette évaluation portera notamment son attention sur les actions relevant des engagements du projet de mandature.

L'évaluation sera possible grâce à des remontées quantitatives et qualitatives, notamment par le biais de questionnaires complétés par les différentes parties prenantes. L'enjeu sera de rendre compte de la concrétisation des objectifs inscrits dans la charte.

### **C. Le droit d'interpellation**

Pour une meilleure visibilité, le dispositif droit d'interpellation a été intégré à la plateforme participative du Département « [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr) » en 2022. Cependant la forte fréquentation de la plateforme durant les phases de contributions au budget participatif n'a pas bénéficié au droit d'interpellation.

Pour rappel, pour qu'une interpellation soit publiée, il doit s'agir d'un sujet d'intérêt général et qui relève des compétences du Département.

Ainsi, en 2022 et 2023, 9 interpellations ont été reçues mais aucune n'a pu être publiée :

- 1 relevait finalement d'un dépôt d'idée au budget participatif ;
- 7 relevaient de compétences d'une autre collectivité notamment la voirie ;
- 1 interpellation portait sur l'expérimentation France Travail : la clarification apportée au déposant par les services a conduit au retrait de son interpellation.

### **D. Les projets / actions menés en mobilisant la participation citoyenne**

#### **1. Les accompagnements réalisés par l'équipe démocratie participative**

Intégrer la participation citoyenne à un projet suppose de l'organisation et de l'anticipation. A ce titre, différents appuis méthodologiques peuvent être sollicités auprès de l'équipe dédiée :

- Un conseil technique ponctuel ;
- S'il s'agit d'une démarche complexe ou de grande ampleur, un accompagnement du service porteur, pour définir la méthode et affiner chaque étape, en impliquant les différents acteurs concernés si besoin (élu.es référent.es, partenaires...) ;
- Enfin, une co-animation d'ateliers à condition que l'équipe ait été associée à la définition de la démarche.

Dans ce cadre, différents accompagnements ont été menés en 2022 et 2023 :

- La démarche de construction des pactes des mobilités : accompagnement de la direction des nouvelles mobilités dans la préparation à la mise en place des comités citoyens et sollicitation de la commission nationale du débat public pour bénéficier d'une mission de conseil et en qualité de garant des dispositifs ;
- Le référentiel fonctionnel d'aménagement des locaux des centres départementaux d'action sociale : accompagnement du pôle territoires et services de proximité qui a conduit à la mise en place d'enquêtes de terrain auprès d'usagers pour apprécier l'existant et définir leurs attentes quant aux bâtiments ;

- L'élaboration du programme breillien d'insertion : appui auprès de la direction Lutte contre les exclusions dans l'organisation de tables rondes avec des usager.ères afin de permettre l'expression de leurs attentes au regard des axes programmatiques.

## **2. Les démarches de participation numérique**

La participation numérique s'appuie sur la plateforme dédiée [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr). Elle permet des consultations en ligne, qui, quand cela est possible, s'articulent avec des ateliers en présentiel. En voici 3 exemples :

- Dans le cadre de la démarche des pactes des mobilités locales : en appui à la direction des nouvelles mobilités, une enquête a été mise en ligne afin de connaître les pratiques et attentes en matière de déplacement sur le territoire breillien ;
- Dans le cadre de la sécurisation de la RD 27 et de la création de pistes cyclables (Liffré-La Bouëxière) : en appui à la direction des grands travaux d'infrastructure, il a été mis en ligne une invitation à des temps d'échanges thématiques et des ressources sur le projet, en amont de la concertation réglementaire ;
- Dans le cadre de la refonte de la carte scolaire : en appui à la direction éducation jeunesse et sport, la possibilité d'inscriptions en ligne a été ouverte aux parents d'élèves souhaitant participer aux ateliers et dans un second temps à la soirée de restitution.

## **3. Les projets et actions menés avec l'appui d'un prestataire pour disposer d'une capacité d'accompagnement renforcée**

L'équipe démocratie participative pilote un marché avec le cabinet rennais TMO-Régions afin de bénéficier ponctuellement d'appuis spécifiques dans le champ de la participation citoyenne. En 2022 et 2023, ce cabinet est intervenu sur :

- La conception de l'annuaire social : recrutement d'un panel de 12 citoyen.nes en 2022 pour co-concevoir et tester l'outil ;
- La réalisation de tests utilisateurs sur les futurs sites web du Département : recrutement d'un panel citoyen en 2022 (plus de détails en annexe 1) ;
- La refonte de la carte scolaire : appui auprès de la direction éducation jeunesse et sport dans l'animation de 4 ateliers de concertation avec les parents d'élèves en juin 2023 et de la restitution finale de la démarche en novembre 2023 (plus de détails en annexe 1).

## **4. Les autres démarches menées au sein des services de la collectivité**

En 2022 et 2023, d'autres démarches de participation citoyenne ont été menées, en autonomie par les services. En voici quelques exemples :

- Les réunions publiques organisées par les services de la direction des grands travaux d'infrastructure pour tous ses projets d'aménagement et de sécurisation routière ;
- Le travail du pôle dynamiques territoriales en lien avec les agences pour promouvoir une ingénierie renforcée, intégrant le volet participatif, sur certaines communes dites « prioritaires ». Trois grappes de communes ont été identifiées et des rencontres avec les Maires / adjoints de ces communes ont eu lieu pour identifier leurs problématiques et projets en cours. Démarche initiée en 2023 qui se prolongera en 2024 pour identifier des actions sous forme de soutien en ingénierie et financements spécifiques « sur mesure » pour ces communes ;
- La mobilisation des agences de Rennes et Saint Malo, aux côtés des villes et de l'Etat, pour faire participer des citoyen.nes à l'avenir de leurs quartiers dans le contexte de la préparation des nouveaux contrats de ville pour les quartiers prioritaires (plus de détails en annexe 1).

## **II. PERSPECTIVES 2024**

### **A. Le dialogue citoyen**

Pour rappel, le Dialogue citoyen consiste à mener une réflexion citoyenne sur un sujet à forte

portée politique, afin de produire un avis citoyen comprenant propositions et/ou recommandations, présenté lors d'une session de l'Assemblée départementale.

L'édition 2024 portera sur la thématique suivante :

"Comment encourager les initiatives solidaires des Breilliens et Breilliennes pour les enfants et les jeunes accompagnés par le Département d'Ille-et-Vilaine ?"

Ce sujet a été retenu par les élu.es compte tenu des difficultés croissantes rencontrées par la collectivité pour assurer ses compétences dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance et de l'accompagnement des mineur.es non accompagné.es.

Le collectif de citoyen·nes volontaires s'engage à explorer les moyens de renforcer et d'élargir toutes les formes d'accueil envisageables. Son objectif est de formuler des propositions visant à accroître la visibilité des diverses modalités d'engagement, tout en suscitant de nouvelles vocations. Les membres du collectif Dialogue citoyen se réuniront de février à l'été 2024 pour mener à bien cette mission.

## **B. Evolution du budget participatif départemental**

A la suite de l'évaluation de la 1<sup>ère</sup> édition du budget participatif, une réflexion sur les modalités de la prochaine édition devra être engagée au cours de l'année 2024. Les paramètres à prendre en compte sont pluriels et à articuler entre eux pour définir une formule adaptée aux objectifs politiques qui seront définis.

## **C. Les accompagnements programmés**

En 2024, l'équipe démocratie participative continuera d'accompagner les services dans leurs démarches d'association des citoyens et citoyennes afin d'appuyer la mise en œuvre des projets prioritaires de la mandature. Certains accompagnements sont déjà identifiés :

- Pactes des mobilités locales : concertation pour enrichir les plans d'actions
  - o Mise en place de 3 comités citoyens à la suite de l'arrêt des projets de contournements routiers, sur les territoires de Vitré Communauté et Fougères Agglomération afin de considérer la place des mobilités dans toutes ses composantes et d'identifier des pistes d'actions opérationnelles ;
  - o Consultation à grande échelle sur les 15 autres intercommunalités : par le biais de la plateforme [jeparticipe.ille-et-vilaine.fr](http://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr), les habitant.es de chaque territoire pourront réagir au scénario présenté quant à la stratégie départementale d'amélioration des mobilités mais aussi aux considérations locales à prendre en compte ;
- Revenu de base destiné aux jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance : appui auprès de la direction Lutte contre les exclusions dans l'objectif d'installer un comité d'usagers afin de préfigurer la mise en place de ce dispositif en tenant compte des retours des principaux intéressés ;
- Avenir de la route départementale 201 (Anse du Guesclin) : appui auprès de l'agence départementale de Saint-Malo et de la direction de la transformation écologique dans la perspective d'une concertation sur les impacts des évolutions du trait de côte.

## **Décide :**

- de prendre acte du bilan des démarches participatives menées par la collectivité en 2022 et en 2023 ;
- d'approuver les perspectives nouvelles de démocratie participative pour l'année 2024.

## Vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 20

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 27 février 2024

ID : AD20240256V2

Pour extrait conforme